AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Anna Lanfranco

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 63 849—Division D—Attendu que Attilius Bassetti a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Annie Lanfranco, décédée intestat, avis est par présent le donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
Dinkelspiel & Hart avocats.
1er jan—1er 5 10

Succession de Mme Charlotte D. Hoepe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 63,072—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme John Allen, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
Dinkelspiel et Hart, avocats.
29 déc—29—jan 2 7

Succession de Silas Frothingham.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 62,881—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Delaney, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS. CONNELL, Greffier.
Bernard Bruso, avocat.
1er jan—1 5 10

Succession de Mme Barbara Meyer

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 63,803—Division E—Attendu que Mlle Sidonia Meyer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Barbara Meyer, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour
THOS. CONNELL, Greffier.
G. G. Kronenberger, avocat.
28 déc—28—janv 1 6

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession d'Ernest W. Peters.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 63,209 — Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Wilhelmina Scherff Peters, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour
THOMAS CONNELL, Greffier,
A. E. Blackmar, avocat.
28déc—28—janv 1 6

Succession de Mme Mary Ridge, veuve de John Koepfer en premier mariage et femme de L. W. Segar.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 63,818—Division C—Attendu que Neville Berger a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary Ridge, veuve de John Koepfer en premier mariage et femme de L. W. Segar, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour
THOMAS CONNELL, Greffier.
Geo W. Flynn, avocat.
28 déc—28—jan 1 6

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, —No 63,825— Walter & Schaffnit vs leurs créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire la raison commerciale de Walter & Schaffnit, composée de Dietrich A. Walter et Robert H. Schaffnit, soit convoquée et tenue pardevant George Montgomery esq., notaire public, en son bureau, dans la bâtisse de la Liverpool and London and Globe Insurance, en cette ville, commençant mardi le 29me jour de janvier 1901, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et de voter toutes autres matières qui pourraient être portées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les biens et personnes desdits pétitionnaires soient suspendues et que Lyle Saxon Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1900.
(Signé) T. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
Hubert M. Hansley, avocat.
23déc—23—janv 5 11 16 22 29

AVIS AUX CREANCIERS.

Succession de A. C. Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 61,942—Division D— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Emile J. Barnett, exécuteur testamentaire, de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour
THOMAS CONNELL, Greffier.
H. Chiapella, avocat.
5 janv—5 9 14

Succession de Eugénie Deveze.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 63,435—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Meloney C. Soniat, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL.
G. V. Soniat, avocat. Greffier.
5 janv—5 9 14

Succession de Joseph Bloch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 61,434—Division C—Attendu que Mme Bertha Kaufman, veuve de feu Joseph Bloch, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Bloch, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL
Greffier.
B. Titche, avocat.
5 août—5 9 14

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire de J. A. Bourg demandant, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 63,646—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par George Montgomery receveur dans cette affaire, de son administration ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS. CONNELL, Greffier
1er déc—1 5 10

LE MONDE MODERNE • MONDE MODERNE • MONDE MODERNE • MONDE MODERNE
demandez
un spécimen complet
et gratuit
(en découpant cette annonce)
pour pouvoir apprécier
cette revue-magazine
unique en France
5, rue Saint-Benoît, Paris

L'ABEILLE
DE LA
NOUVELLE-ORLEANS,
JOURNAL QUOTIDIEN FRANÇAIS,
Polititique. Littéraire,
Artistique et Scientifique.
FONDÉE LE 1ER SEPTEMBRE 1827.
Trois Editions distinctes:
EDITION QUOTIDIENNE,
EDITION HEBDOMADAIRE,
EDITION SPECIALE DU DIMANCHE
DERNIERES
NOUVELLES LOCALES
—ET—
ETRANGÈRES.
DEPECHES TELEGRAPHIQUES
—DE LA—
PRESSE ASSOCIÉE
—ET—
Dépêches Spéciales.
SEUL JOURNAL FRANÇAIS QUOTIDIEN, AU SUD,
FONDÉ LE 1er SEPTEMBRE 1827.

ANNONCES JUDICIAIRES.

MONITION.

Attendu que sous un ordre de vente rendu par la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 7 août 1900 du dossier et enregistré dans la succession de Stéphanie Gilet, femme décédée de Wm J. Tongiet, No 46 387 du docket de la dite cour, la propriété en ceci ci-après décrite a été offerte en vente à l'enchère publique, le 13 septembre A. D., 1900 et a été adjugée à Jules Sabrier pour le prix et la somme de trois cent cinquante dollars.

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ.

Un certain lot de terre et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 11, dans l'ilet 1556, borné par les rues Fortin, Maurepas, Encampement et Sauvage, ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Fortin, sur une profondeur de cent cinquante pieds, le tout duquel est démontré par acte passé pardevant Ethelred M. Stafford, notaire de cette ville, le 27me jour de septembre 1900, en confirmation de ladite vente dûment enregistrée dans le bureau des transferts de cette paroisse.

Attendu que, ledit Jules Sabrier, désirant se prévaloir des bénéfices de la loi relative aux monitions contenue dans les sections 2370 à 2381 des Statuts revisés a fait application à cette Cour pour une Monition.

Maintenant, en conséquence qu'il soit connu que toute et toutes personnes sont par ceci citées et mandées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, qui peuvent établir aucun droit, titre, ou intérêt dans ou la propriété en ceci ci-dessus décrite en conséquence d'aucune informalité, irrégularité ou insuffisance, dans aucune des procédures sous lesquelles la propriété a été vendue, nommément dans la succession de Stéphanie Gilet femme décédée de Wm J. Tongiet, ou en conséquence d'aucune informalité, irrégularité ou insuffisance ou façon de vente ou d'aucun autre vice quelconque, s'il y en a, elles ont ou peuvent dans les trente jours du jour où cette Monition est premièrement publiée, pourquoi ladite vente de la propriété ci-dessus mentionnée et décrite ne soit pas confirmée et homologuée par ce te Honorable Cour et le titre dudit Jules Sabrier soit fait parfait et complet.

Donné sous notre main et le sceau de cette Honorable Cour, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en la ville de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, le 24 décembre 1900.
(Signé) W. B. SOMMERVILLE. Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
5 jan—5 12 19 26—fév 2

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'Epiceries, Vins, Whiskies, Meubles, Divers, Etc.

Morris McGraw Wooden Ware Co. Limited vs Dominick Geraci.
Henry Block & Compagny, Limited vs le même.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 63,845 et 63,841 respectivement—En vertu d'un ordre de vente daté le 31 décembre 1900 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, VENDREDI, le 11 janvier 1901, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste Anne, entre les Royale et Chartres:

Un grand assortiment d'épiceries de fantaisie et de choix, vins, liqueurs, whiskies, woodenware, meubles et autres articles mobiliers divers, etc., d'après inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1er jan—1er, 3 5 11

MARCHE AUX BESTIAUX

Bœufs du Texas et de l'Ouest—Bœufs—Choix, par livre, gross, 4¼@4½; fair to good, par livre gross, 3½@4; common to medium par livre, gross, 2¾@3½. Vaches et torres—Choice, par livre, gross, 3½@4; fair to good par livre, gross, 2¼@3¾; vieilles, maigres, par tête, $10@12. Taureaux et Cerfs—Taureaux, par livre, gross, 2¾@3; cerfs, par livre, gross, 3@3½. Yearlings—Choice, par livre, 3@4; fair to good, par tête, $9@12. Veaux, par tête—Choice, $9@11 00; fair to good, $8@9.

Bœufs du Mississippi, de la Louisiane et de Alabama—Bœuf—Choice, par livre, gross, 3½@4; fair to good, par livre, gross, 2¾@3¼, vieux, maigres, par livre, gross, 1¾@2¼. Vaches, Torres et Taureaux—Choice, par livre, gross, 3@3½; fair to good, par livre, gross, 2½@3; vieux, maigres, par tête, $7@10 taureaux, par livre, gross, 2½@3; cerfs, par livre, gross, 3@3½. Yearlings—Choice, par livre, gross, 3@3½; fair to good, par tête, $8@11; common, par tête $6@7. Veaux—Par tête, $6@8. Vaches ... $40@50; fair to good, $25@35. Springers—Choice, $25@30; common to fair, $15@20. Porcs—Nourris au maïs, par livre, gross, 3¾@4½; nourris au "mast", par livre, gross, 3@3½. Moutons —Good to choice, par livre, 3¾@4½; common to fair, par tête, $1 25@2.25.

CHEVAUX ET MULETS.

Les recettes pour les chevaux et mulets sont assez bonnes, avec demande modérée et prix plus élevés.

Chevaux de selle et de voiture.....	100@200
Bons chevaux de trait..........	75@125
Chevaux communs..........	50@100
Mulets de ville	150@175
Extra heavy..........	200@225
Mulets pour habitations sucrières.	150@185
Mulets pour ris et coton.........	85@100

VENTES A L'ENCAN.

Par Estalote & Vaz.

ANNONCE JUDICIAIRE.

OCCASION EXCEPTIONNELLE

POUR FAIRE DES

Placements de valeur qui rapportent bien

Bâtisses propres aux affaires dans le Second District,

AUSSI QUELQUES-UNES DANS STORYVILLE, ET DES

RESIDENCES.

CARRÉ D'ILET DE VALEUR

Dans le Premier District, borné par les

Avenues Canal et Hagan, Rendon et l'avenue Cleveland.

UNE OCCASION

POUR CEUX QUI VEULENT ACHETER UNE RESIDENCE, OU INVESTIR ET POUR LES CAPITALISTES.

Toutes les Propriétés sont bien situées à proximité des Eglises, Ecoles, Marchés et Lignes de Chars.

JEUDI, 24 JANVIER 1901,

A la Bourse des Propriétés Foncières de la Nlle-Orléans, 806 rue Perdido, à 11 A. M.

No 426 rue Nord Remparts.
Nos 1026-1030 rue St-Louis
No 1040 rue St-Louis et 432-438 rue Nord Remparts.
Nos 1034-1036 rue St-Louis.
No 430 rue Nord Remparts.
Nos 600-602 rue Nord Remparts et No 1041 rue Toulouse.
Nos 1031-1035-1037 rue Toulouse.
No 322 rue Nord Remparts.
Nos 216-218 rue Marais.
Carré d'Ilet rue du Canal.
Nos 1825-1827 rue Douane.

PAR ESTALOTE & VAZ—Edward J. Vaz Encanteur—Bureau 1407 rue du Canal—Le JEUDI, 24 janvier 1901, à 11 heures A. M. à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 806 rue Perdido, en vertu de et conformément à un ordre donné, daté et signé le 13 décembre 1900 par l'Hon. Fred D.King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la succession de Santiago Garcia Hevia, No 63 060 du dossier de ladite cour, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages là-dessus appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, St Louis, Conti et Bourgogne, mesurant vingt huit pieds trois pouces et quatre lignes de face à ladite rue des Remparts, sur cent vingt pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, borné sur la ligne du côté de la rue Conti par la propriété autrefois appartenant à la Hebrew Congregation Shangarrai Chassed et désigné par le No 426 de la rue Nord Remparts. Etant la même propriété obtenue par feu Santiago G. Hevia par achat de la Hebrew Congregation Shangarrai Chassed le 7 mai 1881 par acte pardevant Andrew Hero Jr notaire.

Les améliorations. No. 426 rue N. Remparts comprennent une maison de bois à toiture d'ardoise avec bâtisse à deux étages dans le fond; contenant, en tout, galerie, chambre de mansarde, deux cabinets et quelque sept chambres; dans la cour un hangar, deux citernes, etc; allées, cour et trottoir pavés. Le tout élevé, sec et en excellent état

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dependant, situé, placé et étant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Louis, Bourgogne, Remparts et Conti, mesurant trente neuf pieds six pouces de face à la rue St Louis sur soixante et un pieds onze pouces de profondeur entre lignes parallèles. Etant la propriété qui a été acquise par feu Santiago G. Hevia, par achat de la succession de J. P. Lientaud le 28 juillet 1883, par acte pardevant Amédée Ducatel, anciennement notaire en cette ville

Les améliorations. Nos 1026, 1030 rue St-Louis, comprennent une façade en briques, avec toiture en ardoises; cottage double, contenant de chaque côté trois chambres, dans le fond une bâtisse en briques à deux étages, qui contient une galerie et deux chambres de chaque côté, dans la cour citerne et hydrants; cour, allées de côté et trottoir pavés. Le tout en bon état et loué à $30 par mois.

3° Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Louis, Remparts, Bourgogne et Conti, désigné par la lettre A sur un plan tracé par Arthur De Armas, voyer, le 7 mars 1870, et annexé à un acte de vente de la succession de J. B. Rivardo à S. G. Hevia, passé pardevant Octave De Armas, ancien notaire de cette ville, le 19 mai 1879; ledit lot mesure, en mesure américaine, trente six pieds dix pouces de face à la rue St Louis sur une profondeur et façade sur la rue des Remparts de soixante et un pieds neuf pouces et six lignes entre lignes parallèles, le tout plus ou moins; ensemble avec toutes et chacune des bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent de quelque façon sans exception ni réserve aucune.

Les améliorations. Nos. 1040 rue St. Louis et 432 438 rue N. Remparts, comprennent un magasin et résidence en bois avec toiture en ardoises; contenant en tout un magasin, un hall et trois chambres; dans le fond du terrain se trouve une bâtisse à deux étages, qui contient une galerie et sept petites chambres; dans la cour citerne, hydrant, etc; la cour et le trottoir sont pavés. Le tout en bon état et loué à $41 par mois.

4° Un autre certain lot de terre sur la rue St Louis, contigu au lot ci-dessus décrit et désigné sur ledit plan par la lettre B, mesurant, mesure américaine, trente sept pieds onze pouces et six lignes de face à la rue St Louis sur une profondeur, entre lignes parallèles, de soixante et un pieds neuf pouces et six lignes, le tout plus ou moins. Ensemble avec toutes et chacune des bâtisses et améliorations sur ledit lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges, ou servitudes y appartenant, ou en dépendant, sans exception ou réserve quelconque.

Les améliorations No 1034-36 rue St Louis comprennent un cottage couvert en ardoises, contenant quatre chambres, une galerie et deux cabinets. Dans le fond du terrain une bâtisse contenant trois chambres. Dans la cour un hangar, citerne, hydrant, etc., Cour, allée de côté et trottoir pavés. Le tout en bon état et loué $23 par mois

5° Un certain lot de terre, situé se trouvant et étant dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Remparts, St Louis, Conti et Bourgogne, étant l'ilet No 98 lequel lot mesurant trente pieds de face à la rue Remparts sur cent vingt cinq pieds de profondeur, plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages là-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant. Les dites améliorations étant désignées par le numéro municipal 430 rue Nord Remparts.

Etant la même propriété que le défunt Santiago G. Hevia acquit par achat de la Hebrew Congregation Shangarrai Chassed, le 7 mai 1881, par acte pardevant Andrew Hero Jr, notaire en cette ville. Les améliorations No 430 rue Nord Remparts, comprennent un cottage en bois couvert en ardoises, avec une bâtisse à deux étages dans le fond, contenant en tout vestibule, galeries, office et neuf chambres, dans la cour est un grand hangar avec deux chambres, au dessus; citerne, hydrant, etc; allées, la cour et la banquette pavées. Le tout en bon état et loué pour $30 par mois.

6° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, habitudes, servitudes et dépendances là-dessus appartenant situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Toulouse et St. Pierre et désigné bar le numéro un sur un plan dressé par L. Reinsenstein le 27 juin 1866 formant l'encoignure des rues Remparts et Toulouse et mesurant trente huit pieds, onze pouces de face à la rue Toulouse sur quarante six pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur et façade à la rue Remparts. Le tout plus ou moins.

Les améliorations Nos 600-02 rue Nord Remparts et 1043 rue Toulouse comprennent un magasin et résidence en briques couvert en ardoises, contenant magasin, buvette, trois chambres et deux chambres au dessus dans le fond, le gaz partout. Le tout en bonne condition et loué pour $40 par mois; dans la cour est un hangar, citerne, hydrant, etc. La cour la banquette sont pavées.

7° Un autre certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, habitudes, servitudes et dépendances là-dessus appartenant situé dans le Deuxième district de cette ville, dans le même ilet que la propriété ci-dessus décrite et désigné sur ledit plan de L. Reinsenstein, comme lot No 2, et mesurant cinquante-cinq pieds onze pouces et une ligne et demie de façade à la rue Toulouse sur quarante six pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, plus ou moins le tout en mesure américaine.

Les améliorations No. 1031-35-37 rue Toulouse, comprenant une résidence triple couverte en tuiles; contenant en tout, neuf chambres, une cuisine, hangar, hydrant, etc; cour et allée pavées. Le tout en bonne condition et loué pour $30 par mois

8° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges là-dessus appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé se trouvant et étant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Conti Bienville et Bourgogne et désigné par le No 7 sur un plan dressé par L. J. Pilié, daté le 19 décembre 1835 et annexé à un acte passé pardevant F. Grima, ancien notaire de cette ville, le 31 décembre 1835 pour référence. Le dit lot mesurant d'après ledit plan vingt six pieds de façade à la rue Remparts sur une profondeur de vingt neuf pieds sur la ligne du côté du lot No 6 et cent neuf pieds un pouce sur la ligne du lot No 8 et vingt six pieds deux pouces de largeur dans le fond, plus ou moins, sur une allée commune à lui et à d'autres, comme il est plus complètement démontré en se référant au dit plan, étant la même propriété qui fut acquise par ledit Santiago G. Hevia, décédé, par achat de Joe G. Hevia, le 20 octobre 1883, par acte pardevant Amédée Ducatel, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations No. 322 rue Nord Remparts comprenant une résidence à deux étages en briques; contenant galeries sur la façade, dans le fond et sur les côtés, latrines, office et quelque dix chambres. Dans la cour est un hangar, citerne etc. Le gaz partout, hydrant. Cour et banquette pavées.

9° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé, se trouvant et étant dans le second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marais, Bienville, Trémé et Douane, mesurant [mesure américaine] trente pieds cinq pouces et six lignes plus ou moins de face sur la rue Marais par cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes plus ou moins de profondeur et trente pieds sept pouces et trois lignes plus ou moins de largeur sur la ligne du fond. Laquelle dite propriété fut acquise par Santiago G. Hevia de————

Les améliorations Nos 216-18 rue Marais comprennent un cottage simple couvert en ardoises, contenant six chambres, galerie et cabinet. Dans la cour il y a hangar, citerne, hydrant, etc. Cour, allée sur les côtés et banquette pavées. Tout en bonne condition et rapportant un revenu de vingt dollars par mois.

10° Un certain ilet de terre, ensemble avec les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé, se trouvant et étant dans le premier district de cette ville, et borné par les rues Canal, Rendon, Gasquet et l'avenue Hagan, contenant trente lots, numérotés de un à trente inclusivement, sur un plan fait par E. Surgi et A. Persac, ingénieurs civils, daté le 20 avril 1860, et déposé dans le bureau de Chas Springer, ancien notaire en cette ville, attaché à un acte de vente dudit ilet de terre de Mme M. B. Surgi à Jos Hevia, passé pardevant ledit notaire, le 14me jour de juillet 1860, ledit ilet mesurant audit plan trois cent sept pieds onze pouces et deux lignes plus ou moins sur la rue Canal, la même sur la rue Gasquet par une profondeur et face sur chaque, l'avenue Hagan et la rue Rendon de trois cent dix neuf pieds huit pouces et deux lignes, plus ou moins mesure américaine. Etant la même propriété acquise par ledit Santiago G. Hevia, décédé, et achetée de Jos. Hevia le 20 octobre 1883 par acte pardevant Amédée Ducatel ancien notaire en cette ville. Ledit ilet de terre contenant une grande quantité de remblais qui est empilé et non distribué, et qui est inclu dans la valuation de l'ilet. Banquettes pavées sur la rue Canal et l'avenue Hagan, le pavage en gravois est payé. Une petite distance seulement du chemin de fer de ceinture Nouvelle-Orléans et Carrollton.

11° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations là-dessus, droits voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé se trouvant et étant dans le Deuxième district de cette ville, désigné par le No 20, dans l'ilet No 51, compris entre les rues Douane, Roman, Derbigny et Bienville, sur un plan fait par J. Pilié, daté le 1er jour de mai 1840, et déposé dans le bureau de D. L. McCay, autrefois notaire en cette ville. Ledit lot de terre mesurant vingt sept pieds de face à la rue Douane, par cent neuf pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, plus ou moins, entre lignes parallèles, borné sur le côté le plus près de la rue Roman par le lot No 19, et de l'autre côté le plus près de la rue Derbigny par le lot No 21; étant la même propriété acquise par ledit Santiago G. Hevia, décédé, le 20 octobre 1883, par acte passé pardevant Amédée Ducatel, ancien notaire en cette ville.

VENTES A L'ENCAN.

Estalote & Vaz.

Les améliorations Nos 1825-27 rue Douane comprennent résidence double couverte en ardoises, avec dépendances, contenant en tout de chaque côté galeries, vestibules et six chambres. Dans la cour trois citernes, etc. Toutes en bonnes conditions et se loue $30 par mois.

10 0[0] devant être déposés au moment de l'adjudication. Actes de vente devant être fait pardevant Wynne G. Rogers, notaire, aux frais des acquéreurs, qui devront aussi payer pour les timbres du revenu des Etats-Unis et les taxes de 1901.
ESTALOTE & VAZ, Encanteurs.
BERNARD TITCHE, Avocat
23 déc—23 3—jan 6 13 20 22 23 24

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Splendide occasion d'acquérir une grande Propriété Résidence de valeur du Sixième District, dans un quartier aristocratique.

Au coin de l'avenue St Charles et de la rue Valence,

Batisses portant le numéro municipal 4630 avenue St Charles.

Terrains mesurant 125'x125'.

Mme Jane E. Oothout vs Michael F. Dunn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 63,635—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 janvier 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 390 borné par l'avenue St Charles et les rues Valence, Cadiz et Pitt, désignée par la lettre A, sur un devis et certificat d'arpentage fait par A. G. Blanchard, député voyer de ville, daté le 12 juillet 1886 et annexé pour référence à un acte de vente de Frank S. Kendig audit M. F Dunn, passé pardevant James Fahey, ancien notaire en cette ville, le 12 août 1886, laquelle dite portion de terre mesure d'après ledit devis quarante-quatre pieds six pouces (44' 6") de face à l'avenue St-Charles sur une profondeur et face sur la rue Valence de cent vingt cinq pieds (125') entre lignes parallèles, ladite portion de terre formant l'encoignure de l'avenue St-Charles et de la rue Valence.

Secondement—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville dans ledit ilet borné par l'avenue St-Charles et les rues Valence, Cadiz et Pitt, désigné par la lettre B, sur les devis et certificat d'arpentage sus-mentionnés, devis et certificat d'arpentage faits par Albert G. Blanchard, député voyer de ville, daté le 12me jour de juillet 1886, annexé et faisant partie d'un acte passé pardevant James Fahey, ancien notaire en cette ville, le 13 août 1886, d'après lequel devis la dite portion de terre mesure, en mesure américaine, quatre vingts pieds six pouces (80' 6") de face à l'avenue St-Charles, la même largeur dans le fond sur 125 pieds de profondeur. Le dit morceau ou portion de terre étant composé de l'entier des lots originaux désignés sur le dit devis par les Nos Huit, Neuf et Dix et de parties des lots désignés par les Nos Onze, Quatorze, Quinze Seize et Dix-Sept.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Carrell et Carrell, avocat pour le plaignante
14 déc—14 15 21 28—janv 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée du Quatrième District,

Connue comme Nos 2615 et 2617 rue St. David, entre Troisième et Quatrième,

ET UN TERRAIN VACANT,

Coin des rues Troisième et Willow.

William G. Taylor vs Peter F. Kendall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,862—En vertu d'un alias writ de fieri facias adressé à Frank Marques, ancien Shérif civil de la paroisse d'Orléans, et par le susdit ancien shérif à moi transféré et adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI le 17 janvier 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qu y appartenant ou en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues St David Liberty, Troisième et Quatrième, étant le lot désigné par le No huit de l'ilet No 314, mesurant trente pieds de face à la rue St David sur une profondeur de quatre vingt dix pieds entre lignes égales et parallèles.

Deuxièmement—Un autre certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 389, compris entre les rues Troisième, Willow, Clara et Deuxième, mesurant trente quatre pieds neuf pouces de face à la rue Troisième sur cent pieds de profondeur et de face sur la rue Willow
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
James B. Rosser Jr, avocat pour le plaignant.
15déc—15 16 21 28—janv 4 11 17

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur et désirable dans le Sixième District.

Portant le Numéro municipal 5125 rue Camp entre les rues Soniat et Dufossat,

Eureka Homestead Society vs Mme Agatha Jackson, femme de Benjamin W. Seawell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 63,619—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 31 janvier 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, et améliorations, qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque sorte en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet désigné par le No municipal 253, borné par les rues Camp, Dufossat, Soniat et Chestnut; ledit lot est désigné par la lettre E commence et doit être pris à une distance de cinquante neuf pieds trois pouces de l'encoignure des rues Camp et Dufossat et mesurant trente pieds de face à la rue Camp, la même largeur dans le fond sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, le tout d'après certificat d'arpentage fait par George de Armas, voyer, le 7 octobre 1897, et le lot ici transféré et désigné par la lettre E, est composé de la plus grande portion du lot original No Six et d'une partie des lots sept et neuf.
Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
McCloskey et Benedict avocats pour le plaignant.
30 déc—30—janv 1 4 11 18 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Septième District.

C. T. Patterson Co., Ltd., vs Thomas J Hopper.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 63,455—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI 24 janvier 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 270, borné par les rues Général Ogden, Panola, Spruce et Aigle, désignés par les numéros 18, 19 et 20 sur un plan dudit ilet fait par C. Milo Williams, député voyer de ville, daté le 2 avril 1898 et annexé à un acte de vente de Thomas J. Hopper à Baptiste Johnson passé pardevant Mercer W Patton, notaire le 2 mai 1898, lesquels dits lots mesurant d'après ledit plan comme suit: lots 19 et 20 mesurant chacun trente pieds de face à la rue Général Ogden sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, et lot No 18 mesurant trente pieds six pouces de face à la rue Général Ogden sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
Dart & Kernan, avocats pour le plaignant.
23 déc—23 23 28—jan 4 11 18 24

PAR LE CONSTABLE.

Peter C. Burg vs Alex Gaines.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 2942 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à la vente à l'enchère publique à mon écurie No 1207 rue Chartres, entre les rues Hôpital et Quartier dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 14me jour de janvier 1901, à 11 heures A. M.,

Une voiture de déménagement à quatre roues Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions —Comptant. CHARLES R. KENNEDY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
4 janv—4 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE

Wm T. Burns, subrogé, Joan T. Egan vs Stephen Humphreys et als.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 1,489—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 7me jour de janvier 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir: Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou pouvant y appartenir, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Banks, Dorgenois, Rochablave et Palmyre, désigné comme lot No 27, ilet No 5, d'après un plan fait par Allen d'Hémécourt, anciennement voyer, le 16me jour de juillet 1853 et déposé dans le bureau de P. Chas Cuvillier, notaire, par acte daté le 10me jour d'octobre 1853 et par le même numéro sur une copie dudit plan fait par Arthur De Armas, voyer, le 7 de mars 1871, ledit lot mesurant, mesure américaine, 27 pieds 4 pouces de face à la rue Banks sur une profondeur de 108 pieds. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant. CHARLES R. KENNEDY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
6 déc—6 10 23 30—jan 2 4 7

R·I·P·A·N·S

WIVES AND MOTHERS

who do their own housework ought to try and keep in good health for the sake of their families. Much of the happiness of the home depends upon this. The manifold and trying duties of housework wear a woman down and it is then nature needs a little help. No remedy on earth more effectual than Ripans Tabules at such times. A Philadelphia, Pa., housewife says: "I sometimes thought the pain across my back and shoulders would kill me. I was nervous, hateful and easily frightened. I could hardly drag one foot after the other. I began using Ripans Tabules and am now feeling good and strong."

WANTED.—A case of bad health that R·I·P·A·N·S will not benefit. They banish pain and prolong life. One gives relief. Note the word R·I·P·A·N·S on the package and accept no substitute. R·I·P·A·N·S, 10 for 5 cents, may be had at any drug store. Ten samples and one thousand testimonials will be mailed to any address for 5 cents, forwarded to the Ripans Chemical Co., No. 10 Spruce St., New York.